

NOTE DE PRESENTATION du Budget Primitif 2022

1 . Eléments de contexte économique, social, budgétaire, évolution de la population...

Démographie : La commune compte 7059 habitants au 1^{er} janvier 2022, c'est la sixième année de population INSEE stable, après le creux de 2016. Ce chiffre sert de base au calcul des ratios en €/hab. (voir chapitre 10) pour les coûts comparés avec les autres communes de même strate (de 3500 à 10 000 hab) que le Coteau.

Le budget 2022 de fonctionnement a été revu à la baisse afin de maintenir un autofinancement (CAF) satisfaisant. Par contre, la section d'investissement est plus ambitieuse avec 36% en hausse sur divers projets incluant les crédits reportés de 2021 sur des opérations en cours et dont les plus importantes sont la voirie, le site du Pont de Rhins, l'aménagement des berges de Rhins et la fin de la 1^{ère} tranche de vidéoprotection.

2 . Priorités du Budget

Les priorités du budget, en section d'investissement, concernent la reconstruction du restaurant scolaire, l'aménagement des berges du Rhins et de l'entrée Nord de la ville, la poursuite de la réfection de la voirie et des travaux dans l'hôtel de ville.

Les autres principaux chantiers, outre la poursuite de l'éclairage public et de l'accessibilité, sont l'inscription en réserves foncières pour l'îlot Carnot Libération mais aussi la climatisation de la salle de spectacle de l'Espace des Marronniers, l'amélioration de l'éclairage en leds à la halle de sports Pierre de Coubertin. Sont prévus également, une première enveloppe destinée au stade Bécot ainsi que celle habituellement nécessaire à l'acquisition de divers matériels, outillages, logiciels pour les services, des crédits importants destinés au renouvellement du parc informatique très vétuste, l'adhésion au service informatique commun de Roannais Agglomération (DTNSI) et enfin une remise à niveau de l'informatique de la médiathèque pour permettre son transfert à l'agglomération.

Concernant les subventions d'investissement, la Région Rhône Alpes Auvergne débloquera environ 127 k€ pour la chaudière de la Glacière, la climatisation de l'Hôtel de ville, la vidéoprotection et les jeux inclusifs installés dans le Parc Bécot.

Le Département de la Loire financera le programme 2020 d'éclairage public en leds avec 42 k€. L'Etat quant à lui, soutiendra la commune pour 181 K€ avec la DETR octroyée en 2021 pour la reconstruction du restaurant scolaire et 30 k€ pour 6 petits dossiers dans le cadre de la DSIL 2020.

Quant aux autres recettes significatives, il s'agit de participations de l'Agence de l'eau Loire Bretagne ou de Roannais Agglomération pour des travaux concernant les réseaux.

En section de fonctionnement, le projet de BP est proposé en baisse de 3.90% par rapport à 2021 principalement au niveau des charges de personnel (rappelons que 3 agents de la médiathèque sont transférés à Roannais Agglomération dans le cadre de la compétence lecture publique), et en réduisant les crédits du principal chapitre. (chapitre 011 charges générales).

Petit focus sur le chapitre 65 qui enregistre notamment les subventions et participations versées et qui augmente de 4.12 % avec principalement, le raccordement au Centre de Protection Urbain de Roanne pour la vidéoprotection en année pleine et une aide plus conséquente à verser au Centre Socio Culturel suite à sa prise en charge des dépenses périscolaires dès 2022.

En recettes, on citera cette année, un résultat reporté moins élevé qu'en n-1 (aucun excédent du budget Economie récupéré) ainsi qu'une prévision de valorisation de travaux en régie de 204 k€ plus faible que l'année dernière.

3 . Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

DEPENSES en €	BP 2021	BP 2022	Comparatif N/N-1
011 Charges à caractère général	1 847 535,00	1 749 405,00	-98 130,00
012 Charges de personnel	3 680 800,00	3 607 250,00	-73 550,00
65 Autr.ch. de gestion courante	1 112 889,00	1 158 775,00	45 886,00
014 Atténuation de produits (fpic)	39 000,00	42 000,00	3 000,00
66 Charges financières dont icne	76 000,00	76 870,00	870,00
67 Charges exceptionnelles	22 400,00	22 400,00	0,00
022 Dépenses imprévues	51 076,00	20 000,00	-31 076,00
Sous-totaux	6 929 700,00	6 676 700,00	-153 000,00
dépenses d'ordre	729 300,00	683 300,00	-146 000,00
totaux	7 659 000,00	7 360 000,00	-299 000,00

RECETTES en € :	BP 2021	BP 2022	Comparatif N/N-1
70 Produits des services, du domaine et div.	382 544,63	330 469,00	-52 075,63
73 Impôts et taxes	5 832 646,00	5 776 858,00	-55 788,00
74 Subventions d'exploitation	662 820,00	670 442,00	7 622,00
75 Autres produits gestion courante	84 841,30	89 920,00	5 078,70
013 Atténuation de charges	19 500,00	92 008,00	72 508,00
77 Produits exceptionnels	10 000,00	5 732,66	-4 267,34
total des recettes réelles de fonct.	6 992 351,93	6 965 429,66	-26 922,27
recettes d'ordre	267 040,00	217 300,00	-49 740,00
total des rec. de fonct.de l'exercice (R+O)	7 259 391,93	7 182 729,66	-76 662,27
002 Excédents antérieurs reportés	399 608,07	177 270,34	-222 337,73
totaux	7 659 000,00	7 360 000,00	-299 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL (dont restes à réaliser)

	BP 2021	BP 2022
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	267 040,00	217 300,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	11 560,00	12 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	454 240,00	395 240,00
020 DEPENSES IMPREVUES	87 949,00	102 000,00
20/204/21/23 DEPENSES D'EQUIPEMENT	4 022 211,00	5 489 460,00
TOTAL DEPENSES	4 843 000,00	6 216 000,00

001 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 400 491,23	1 992 252,20
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	249 300,00	274 300,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	11 560,00	12 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	580 000,00	409 000,00
024 PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	217 000,00	507 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 739 579,77	1 111 613,80
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	639 209,00	403 974,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	100,00	1 500 100,00
27 AUTRES IMMOB. FINANCIERES	5 760,00	5 760,00
TOTAL RECETTES	4 843 000,00	6 216 000,00

4 . Montant du budget consolidé (et des budgets annexes)

Présentation consolidée en € du budget général et du budget annexe des activités économiques

section	budget général	budget annexe	totaux crédits ouverts en 2022
Investissement			
Dépenses et recettes	6 216 000	65 000	6 281 000
Fonctionnement			
Dépenses et recettes	7 360 000	310 000	7 670 000
cumuls en euros	13 576 000	375 000	13 951 000

5 . Crédits d'investissement et le cas échéant crédits de fonctionnement pluriannuels

Les principales opérations d'investissement envisagées en 2022 y compris les restes à réaliser 2021 (hors travaux en régie) sont les suivantes en milliers d'euros :

Aménagement des berges de Rhins 1 ^{ère} tranche	1 050 k€
Reconstruction du restaurant scolaire / cantine	1 279 k€
Vidéoprotection – surveillance par caméras compléments	100 k€
Travaux de voirie	381 k€
Réhabilitation éclairage public	126 k€
Site du Pont de Rhins	200 k€
Constitution de réserves foncières (dont îlot Carnot Libération 300 k€)	500 k€
Hôtel de ville « Château de Rhins » (changement des fenêtres et travaux d'aménagement du 2 ^{ème} étage)	392 k€
Aménagement entrée de ville Nord vers pont de la Loire	205 k€
Halle Pierre de Coubertin (éclairage en leds)	42 k€
Stade Bécot (début d'enveloppe)	100 k€

Maison des Sociétés (poursuite et fin de la rénovation)	69 k€
Espace des Marronniers (dont climatisation salle spectacle)	59 k€
Renaturalisation de l'espace avec la plantation d'arbres	50 k€
Fonds de concours d'investissement pour médiathèque transférée	46 k€
Autres travaux de plus faibles coûts (nouveau cimetière, défense incendie, illuminations, révision PLU, alarmes, Groupes scolaires du Centre et des Etines, ...)	223 k€
Logiciels et matériels pour les services (dont informatique y compris passage à la DTNSI dès 2023 : 369 k€)	616 k€

DTNSI : Direction de la Transition Numérique et des Systèmes d'Information (services communs informatiques)

6 . Niveau d'épargne brute (ou Capacité d'Autofinancement CAF)

Le niveau d'épargne brut qui s'affiche à partir des prévisions budgétaires 2022 serait de l'ordre de 469 k€.

7 . Niveau d'endettement de la collectivité

Le Capital Restant Dû (CRD) constaté, à fin 2021 s'élevait à 3 600 708 €.

Au 1^{er} janvier 2022, le transfert du prêt de la médiathèque à Roannais Agglomération, chargée de la lecture publique fait chuter le CRD à 3 364 558.62 €

Aucune extinction de prêt ne sera effective dans l'année.

Le budget primitif 2022 est proposé avec un recours à l'emprunt à hauteur de 1 500 k€ ; une réservation de crédits auprès des banques est possible avec débloqué des fonds sous 15 mois.

Le remboursement de l'annuité (en capital et intérêts) sera de l'ordre de 395 000 € contre 454 000 € prévus en 2021.

La typologie des prêts décrite dans le tableau de répartition de l'encours est très bonne puisque les 6 emprunts constitutifs de la dette ne présentent pas de risque (classés en A1 selon l'appréciation de la charte « Gissler » de bonne conduite).

Le capital restant dû au 31/12/2022 devrait approcher les 3.7 millions d'euros, si l'on considère emprunter uniquement en 2022 que le financement du restaurant scolaire soit 700 k€.

8 . Capacité de désendettement (ratio de solvabilité)

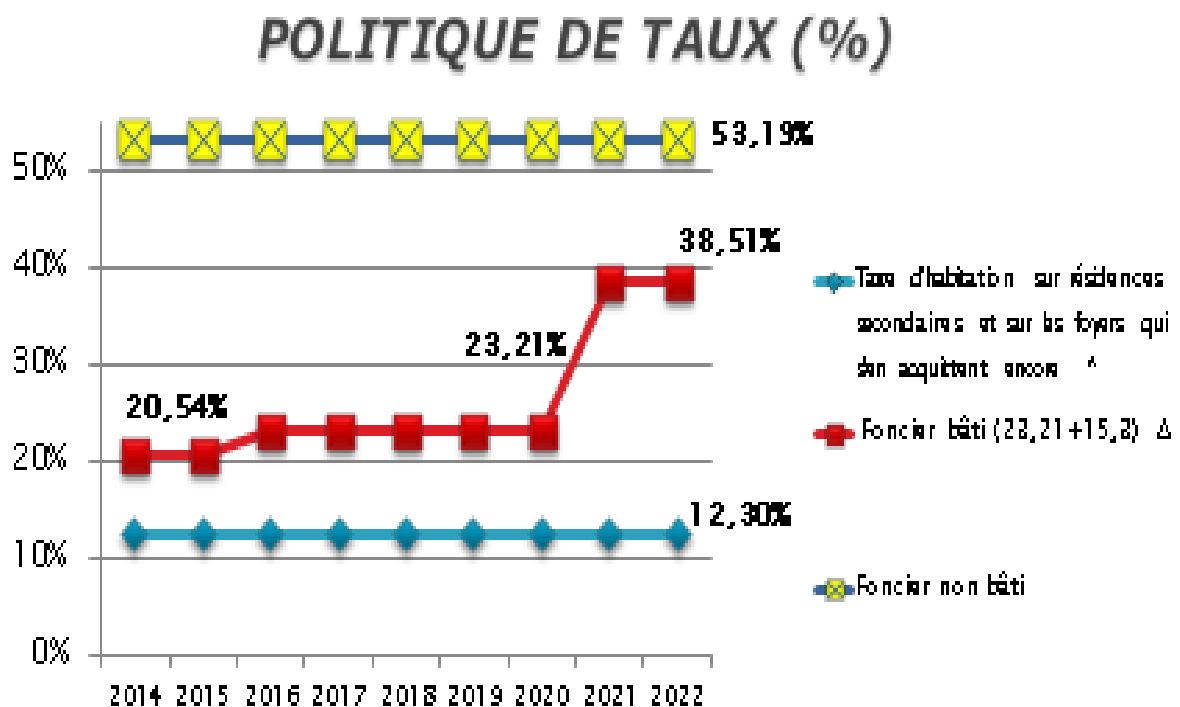
Elle donne l'indication en nombre d'années, d'autofinancement brut nécessaire au remboursement seul de la dette (3 695 / 469).

Ainsi pour 2022, la capacité de désendettement estimée ne devrait pas dépasser 8 années tout comme l'année précédente, et se placerait encore dans la grille « comprise entre 7 et 10 années » notée encore correcte d'après les analystes.

9 . Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité restent identiques à ceux de 2021.

Rappel : Suite à l'application de la loi de finances 2020 prévoyant la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements, la suppression de la Taxe d'Habitation a été compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



* Taux figé depuis 2019 suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Δ Pour mémoire depuis l'année dernière, le taux du Foncier Bâti de la commune est égal au taux communal 2020 de 23,21 augmenté du taux départemental F. Bâti de 15,30% (reversé à la commune en compensation de la suppression de la taxe d'habitation; c'était une opération blanche pour le contribuable.)

Les recettes liées à la fiscalité pour 2022 ont été estimées à 4 209 000 €.

Le chapitre 73 est en baisse, suite à une attribution de compensation amoindrie des charges de la médiathèque, supportées dorénavant par l'EPCI Roannais Agglomération dans le cadre de sa compétence lecture publique.

10 . Principaux ratios arrondis

Informations financières - ratios	Valeurs arrondies (pour 7059 hab.)	Moyennes nationales de la strate
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	946 €/hab	885 €/hab
2 Produit des impositions directes / population	596 €/hab	509 €/hab
2 bis produits des impositions directes & fiscalité reversée par Roannais Agglomération / Population	755 €/hab	671 €/hab
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	987 €/hab	1 090 €/hab
4 Dépenses d'équipement brut / population	656 €/hab	290 €/hab
5 Encours de dette / population	477 €/hab	794 €/hab
6 DGF / Population	48 €/hab	153 €/hab
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	50.6 %	56.5 %
9 Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / rec. réelles de fonct.	101.5 %	88.9 %
10 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	66.5 %	26.6 %
11 Encours de la dette / recettes réelles de fonct.	48.0 %	72.8 %

Commentaires :

Le ratio 1 montre les services rendus à la population. Le 2 celui de la pression fiscale, et le 3 les ressources réelles dont dispose la collectivité.

Les ratios 4 et 10 dévoilent le niveau d'investissement entrepris par la collectivité et le taux d'équipement (effort d'équipement au regard de sa richesse, travaux en régie compris)

Le ratio 5 mesure l'endettement de la collectivité et le 11 la charge de la dette comparée à sa richesse.

Le ratio 6 constate la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.

Le ratio 7 mesurant la charge de personnel, est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population.

Enfin, le ratio 9 est supérieur à 100 cela indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement car la Marge d'Autofinancement Courante n'est pas suffisante.

11 . Effectifs de la collectivité et charges de personnel

L'effectif au 1^{er} janvier 2022 est décomposé comme suit :

Emplois budgétaires à temps complet :	73	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	72,13
Emplois budgétaires à temps non complet :	0	Effectifs pourvus en ETPT / agents tit. :	0

Agents non titulaires : 16
Effectifs pourvus en ETPT / agents non titul. : 14,20
(remplacement de fonctionnaires autorisés à servir à temps partiel ou indisponible (maladie/maternité) , accroissement temporaire d'activité , absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes)

La masse budgétaire inscrite pour 2022, au chapitre de personnel 012 pour 3 607 250 € prend en compte l'augmentation naturelle « Glissement Vieillesse Technicité » correspondant à l'augmentation de la rémunération des agents découlant des avancements suivant ancienneté, ou de changement de grade ou de corps par le biais de concours ou promotion, ainsi que les autres facteurs d'évolution tels que la variation du point de la fonction publique, les modifications de mesures catégorielles statutaires (réformes de grilles...), et une marge pour pallier un besoin de personnel en cas de défaillance d'agents en cours d'année. Elle inclut aussi la charge du RIFSEEP suite à sa mise en place au 1^{er} janvier 2020, la prise en charge d'une partie de la mutuelle obligatoire et de la prévoyance (uniquement pour les agents ayant choisi l'adhésion aux produits proposés).

Sont également compris 5 personnes en Parcours Emploi Compétence (PEC).

Sont également déduits les 3 agents (2.9 ETPT) de la médiathèque transférée ainsi que 8 agents, désormais rattachés à d'autres budgets.

Il est important de préciser que pour les PEC, l'Etat rembourse différemment les collectivités, suivant les profils (entre 65 à 80 %). Pour tous les agents de la commune, ce sera une participation de 65% constatée par une recette au chapitre 74 (tout comme les remboursements des autres budgets pour les agents mis à disposition) qui ne réduit pas les montants affichés dans le chapitre 012 où sont comptabilisées les dépenses du personnel.

Le ratio 7 ci-dessus calculé en charges nettes de personnel (c'est-à-dire déduction faite des remboursements de frais pour accidents du travail ou maladie de longue durée estimés) s'élèverait à 50.57 %.